

(12) CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE DE PROTECTION

(21) Numéro de dépôt : 2017C/055

(22) Date de dépôt : 23/11/2017

(73) Titulaire(s) :

Wyeth Holdings LLC

New York, NY 10017-5755
États-Unis

(68) Numéro de publication du brevet de base : 2341062

(54) Titre : Nouvelles compositions immunogènes pour la prévention et le traitement de la méningite à méningocoques

(92) Autorisation de mise sur le marché en Belgique : EU/1/17/1187 , en date du 30/05/2017 pour le produit fHbp de la sous-famille A de Neisseria meningitidis de sérotype B et fHbp de la sous-famille B de Neisseria meningitidis de sérotype B

(93) Première autorisation de mise sur le marché dans la Communauté (le cas échéant) : , en date du

(94) Durée du certificat : 1826 jours, allant du 11/10/2022 au 11/10/2027, sous réserve du paiement des taxes annuelles et du respect des autres conditions réglementaires.

(95) Nom du produit : fHbp de la sous-famille A de Neisseria meningitidis de sérotype B et fHbp de la sous-famille B de Neisseria meningitidis de sérotype B

**CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE DE
PROTECTION POUR LES MEDICAMENTS**

SPF Economie, PME, Classes
Moyennes & Energie

Numéro : 2017C/055

Office de la Propriété intellectuelle

Date de délivrance : 01/02/2022

Le Ministre de l'Economie,

Vu le Règlement (CE) n°469/2009 du Parlement européen et du Conseil du 6 mai 2009 concernant le certificat complémentaire de protection pour les médicaments ;

Vu la loi du 29 juillet 1994 sur le certificat complémentaire de protection pour les médicaments, l'article 1er, § 2, pour les demandes de certificats introduites avant le 22 septembre 2014 ;

Vu le Code de droit économique, les articles XI.92, XI.93, XI.96 et XI.97, pour les demandes de certificats introduites à partir du 22 septembre 2014 ;

Vu l'arrêté royal du 5 janvier 1993 relatif à la demande et à la délivrance de certificats complémentaires de protection pour les médicaments, l'article 4, § 1er, pour les demandes de certificats introduites avant le 22 septembre 2014 ;

Vu l'arrêté royal du 4 septembre 2014 relatif à la mise en œuvre des dispositions relatives aux certificats complémentaires de protection de la loi du 19 avril 2014 portant insertion du livre XI, « Propriété intellectuelle » dans le Code de droit économique et portant insertion des dispositions propres au livre XI dans les livres I, XV et XVII du même Code, pour les demandes de certificats introduites à partir du 22 septembre 2014 ;

Vu la demande de certificat complémentaire de protection reçue par l'Office de la Propriété Intellectuelle en date du 23/11/2017 ;

Arrête :

Article unique. - Il est délivré à

Wyeth Holdings LLC

235 East 42nd Street

New York, NY 10017-5755

États-Unis

représenté par

GEVERS PATENTS

Holidaystraat 5

1831 DIEGEM

un certificat complémentaire de protection pour les médicaments pour : fHbp de la sous-famille A de Neisseria meningitidis de séro groupe B et fHbp de la sous-famille B de Neisseria meningitidis de séro groupe B.

pour une durée de 1826 jours, allant du 11/10/2022, terme légal du brevet de base, au 11/10/2027, sous réserve du paiement des taxes annuelles et du respect des autres conditions réglementaires.

Brevet de base numéro : 2341062

Titre : Nouvelles compositions immunogènes pour la prévention et le traitement de la méningite à méningocoques

Autorisation de mise sur le marché en Belgique : EU/1/17/1187 en date du 30/05/2017

Première autorisation de mise sur le marché dans la Communauté (le cas échéant) : , en date du

Bruxelles, le 01/02/2022,

Par délégation spéciale :

Vincent JADOT

Attaché